

# Témoignages

JOURNAL FONDÉ LE 5 MAI 1944 PAR LE DOCTEUR RAYMOND VERGÈS

N° 18376 - 71ÈME ANNÉE

**Conférence à Sainte-Suzanne pour marquer le 70e anniversaire de l'abolition du statut colonial**

**Loi du 19 mars : le PCR célébrera samedi l'acte fondateur de l'égalité**



Maurice Gironcel et Ary Yée Tchong Chi Kan, secrétaires généraux du PCR.

Hier, le Parti communiste réunionnais a présenté sa prochaine conférence. Elle se tiendra à Sainte-Suzanne samedi 19 mars. Le PCR célébrera l'anniversaire de la loi abolissant le statut colonial, présentera son analyse au sujet du bilan des 70 dernières années et ses perspectives. Il commencera également la diffusion d'un livret contenant cette analyse. Il sera vendu au prix de 2 euros.

**M**aurice Gironcel rappelle tout d'abord que le sénateur Paul Vergès a présenté une proposition de loi visant à faire du 19 mars un jour férié et chômé. C'est en effet une date historique, elle marque l'anniversaire de la loi du 19 mars 1946, qui a aboli le statut colonial et prévu l'égalité des droits entre les citoyens de La Réunion et ceux de la République. Plusieurs manifestations sont prévues dans le cadre de la commémoration du 70<sup>e</sup> anniversaire de la loi Vergès-Lépervanche. Demain, le ministère de l'Outre-mer organisera une conférence à Paris sur ce thème. Demain également, la médiathèque Aimé Césaire de Sainte-Suzanne accueillera une conférence-débat et le lancement d'une exposition. Samedi, la préfecture fera de même. Le 14 avril, ce sera au tour de l'Université de La Réunion d'accueillir une rencontre sur le thème du 70<sup>e</sup> anniversaire de l'abolition du statut colonial, indique le secrétaire général du PCR.

Pour sa part, le PCR tiendra samedi une conférence à Sainte-Suzanne, au Bocage Lucet-Langenier à partir de 9 heures. Plusieurs intervenants prendront la parole pour présenter l'analyse faite par le PCR de ces 70 dernières années, ainsi que les perspectives qui s'ouvrent pour notre île. Il sera question de la situation à La Réunion en 1945, de la genèse de la loi de 1946, de la poursuite de la politique néo-coloniale à La Réunion et des moyens de s'en libérer. Maurice Gironcel rappelle que l'objectif du PCR est d'appeler les Réunionnais à se rassembler autour d'un projet réunionnais, pour les Réunionnais et par les Réunionnais.

### Des Réunionnais ont décidé de l'avenir

Ary Yée Chong Tchi Kan précise que le PCR commencera également samedi la diffusion d'un livret, au prix de 2 euros, « un document nécessaire pour bien situer l'analyse sur les 70 dernières années ». Le secrétaire général indique que beau-

coup de gens ne connaissent pas suffisamment l'histoire de cette période. La Réunion à la sortie de la guerre est en ruine, pas d'exportation, pas de recette.

En France, il faut reconstruire les institutions. La Réunion s'intéresse à cette question et participe aux élections législatives du 21 octobre 1945. Le peuple choisit ses députés : Raymond Vergès et Léon de Lépervanche. En novembre, ils partent à Paris. Ils concluent le résultat de leur travail en mars avec le vote de la loi abolissant le statut colonial. En 4 mois, ils ont obtenu une décision qui change complètement le cours de notre histoire. Des Réunionnais ont décidé de l'avenir de La Réunion.

C'est la fin du statut colonial et début d'une ère nouvelle, avec le statut de département.

L'article 2 de la loi prévoyait qu'au 1<sup>er</sup> janvier 1947, toutes les lois en vigueur devaient être étendues à La Réunion. Cela n'a pas été fait. La loi d'égalité est remise en cause dès le départ à Paris, d'où des dérives.

Ary Yée Chong Tchi Kan rappelle le refus de l'extension des lois et l'aligement du salaire des agents de la fonction publique sur celui des fonctionnaires en mission à La Réunion avec le supplément colonial.

### 50 ans de luttes pour appliquer la loi

L'égalité n'a été accordée qu'au bout de 50 ans de luttes. Il a fallu que Paul Vergès et Elie Hoarau soient députés en 1986 et démissionnent en 1987 pour protester contre le refus de l'égalité. François Mitterrand a alors inscrit l'égalité dans son second mandat. C'est comme cela que fut obtenue.

Mais depuis 1947, la situation avait terriblement changé.

70 ans après le vote de la loi, c'est l'abattement des frontières avec la mondialisation. L'Europe applique cette orientation. Elle négocie un accord de partenariat économique (APE) avec les pays voisins.

### Pouvoir décisionnaire et fonds de développement

« Comment articuler les acquis de l'intégration liés à la loi de 1946, tout en s'adaptant au monde d'aujourd'hui avec la constitution de grands ensembles économiques ? », interroge le secrétaire général du PCR.

La préoccupation du parti, c'est comment sauvegarder les intérêts des Réunionnais dans ce nouveau contexte, beaucoup plus complexe qu'en 1945.

Le PCR estime qu'il n'y a pas d'autre solution que d'avoir un pouvoir décisionnaire avec des moyens financiers sous la forme d'un fonds de développement, et un programme pour rassembler les Réunionnais autour d'une perspective sur 20 ans. « Voilà la tâche qui attend une génération de cadres politiques ».

Ary Yée Chong Tchi Kan constate que « le PCR seul parti politique qui parle du 19 mars 1946 et de ses conséquences ». Il invite les Réunionnais à s'emparer de ce débat et à participer pour définir ce qui est bon ou pas pour leur pays.

**M.M.**

# Édito

## Le droit des Réunionnais de décider

**S**oixante-dix ans après le vote de la loi du 19 mars 1946, un large sentiment émerge : le système est à bout de souffle. Les indicateurs sont connus. La Réunion est qualifiée de département socialement hors-norme. Elle compte 180.000 demandeurs d'emploi. Plus de la moitié des jeunes sont au chômage. Il manque plus de 20.000 logements sociaux. Plus de 110.000 personnes sont encore touchées par l'illettrisme. La Réunion est le département où les inégalités sont les plus fortes dans la République. Près de la moitié de la population vit en dessous du seuil de pauvreté. Avec des revenus plus faibles qu'en France, la population doit faire face à un coût de la vie plus cher.

Ces données sont le bilan de ces 70 ans. La loi du 19 mars 1946 prévoyait pourtant l'égalité au 1er janvier 1947. Ceci étant fait aurait dû s'ouvrir l'ère du développement de La Réunion. Elle aurait été ainsi préparée au changement à venir : son intégration dans une zone de libre-échange de plus de 600 millions d'habitants comprenant les pays de l'Afrique orientale et australe. C'est le refus d'appliquer cette loi a fait prendre un retard considérable. Il se traduit aujourd'hui dans les indicateurs de la crise sociale et économique de La Réunion.

Le gouvernement a pris conscience d'une remise à plat, reconnaissant implicitement que la loi du 19 mars 1946 n'a pas été appliquée. En effet, Victorin Lurel a été chargé d'un rapport sur l'égalité réelle. Le député le qualifie de « big bang social et économique » dans tout l'outre-mer. Ce rapport doit inspirer une loi qui va fixer la stratégie

pour les prochaines décennies. C'est donc la croisée des chemins. Depuis 70 ans, les Réunionnais paient le prix de décisions à l'origine de la crise : refus de l'égalité, extension du supplément colonial dans la fonction publique, suppression du chemin de fer et manque d'anticipation de la croissance démographique.

Une fenêtre de tir s'ouvre. C'est la dernière occasion pour espérer corriger les conséquences de la non-application de la loi du 19 mars 1946 et donner à La Réunion les moyens de se développer dans un environnement qui n'a plus rien à voir avec ce qu'elle a toujours connu.

Toute erreur amplifiera la crise pour des dizaines d'années. Pour le PCR, les propositions contenues dans le rapport Lurel ne prennent pas en compte des données qui s'imposeront à La Réunion. C'est en particulier son intégration dans l'ensemble économique créé par la signature entre l'Europe et les pays voisins de l'accord de partenariat économique. Dimanche prochain à Sainte-Suzanne, le rassemblement organisé par le PCR marquera l'ouverture de cette nouvelle bataille : comme en 1946, c'est aux Réunionnais de décider de leur avenir.

**J.B.**

### Témoignages

Fondé le 5 mai 1944 par le Dr Raymond Vergés  
71<sup>e</sup> année  
Directeurs de publication :  
1944-1947 : Roger Bourdageau ; 1947 - 1957 : Raymond Vergés ; 1957 - 1964 : Paul Vergés ; 1964 - 1974 : Bruny Payet ; 1974 - 1977 : Jean Simon Mounoussany Amourdom ; 1977 - 1991 : Jacques Sarpédon ; 1991 - 2008 : Jean-Marcel Courteaud  
2008 - 2015 : Jean-Max Hoarau  
2015 : Ginette Sinapin

6 rue du général Émile Rolland  
B.P. 1016 97828 Le Port CEDEX  
Rédaction  
TÉL. : 0262 55 21 21 - FAX: 0262 55 21 29  
E-mail : redaction@temoignages.re  
SITE web : www.temoignages.re  
Administration  
TÉL. : 0262 55 21 21 - FAX: 0262 55 21 23  
E-mail Avis, Abonnement : avis@temoignages.re  
E-mail Publicité : publicite@temoignages.re

## Le PCR et les 35 recommandations

# Egalité réelle : « de graves lacunes » dans le rapport Lurel

**Le PCR note que les propositions contenues dans le rapport sur l'égalité réelle oublient des aspects importants pour La Réunion.**

**M**aurice Gironcel constate de graves lacunes dans le rapport présenté mardi par Victorin Lurel. Ce document ne prend pas en compte la double intégration de La Réunion dans sa région et avec l'Europe.

Les propositions prévoient notamment une augmentation de la TVA. « On aborde pas le fonds de développement. On va faire payer les Réunionnais. Nous craignons que

cela accentue l'intégration avec la France », souligne Maurice Gironcel.

C'est pourquoi il est important pour le PCR « que les Réunionnais s'unissent sur un projet réunionnais ».

« Il faudra créer le rapport de force pour que les Réunionnais soient entendus dans ce projet en gestation ».

Le secrétaire général du PCR relève « une réaction intéressante, celle de Patrick Lebreton, qui constate qu'il

n'y a pas de possibilité de légiférer ».

« Il faut remettre en cause le néo-colonialisme », ajoute Ary Yée Chong Tchi Kan, « le document de Victorin Lurel le remet-il en cause ? Cela ne semble pas prendre ce chemin ».

## Réforme pour les futurs fonctionnaires nommés à La Réunion

# Sur-rémunération : « le gouvernement tranchera »

**Deux propositions contenues dans le rapport présenté mardi par Victorin Lurel ont été mises en avant : la régionalisation du SMIC et la réforme de la sur-rémunération. Hier soir, le député a apporté des précisions dans le journal télévisé de Réunion Première.**

**C**oncernant le SMIC, il constate que le SMIC national représente à La Réunion 80 % du salaire médian. Il plaide pour une « compensation différentielle pour adapter à la capacité contributive des entreprises ».

Il constate également que le SMIC a un pouvoir d'achat moindre à La Réunion. Il déclare que ce sera aux partenaires sociaux de fixer le SMIC, qui ne devra pas être au rabais.

« L'État devra faire des efforts »,

indique-t-il. Au bout de 10 ans, un point sera fait.

Victorin Lurel insiste également sur les inégalités internes dans notre île, où le rapport entre les plus riches et les plus pauvres est de 5,4.

Cela lui permet d'évoquer le dossier de la sur-rémunération et plus globalement celui des revenus. « Après un effort de 10 ans fait par l'État en matière de rattrapage pour les infrastructures de base, les écoles, les transports, quand on se sera rap-

proché des indicateurs nationaux » viendra le temps de la décision.

« Quel effort demandé pour les nouveaux entrants » dans la fonction publique, interroge l'ancien ministre des Outre-mer. Il faut avoir le courage d'engager cette réflexion.

« C'est le gouvernement qui tranchera », indique-t-il. La même procédure est prévue pour l'abattement de 30 % sur l'impôt sur le revenu : « quel effort, quel alignement, quelle progressivité ? ».

## Le PCR et les 35 recommandations

# L'UR 974 solidaire des travailleurs de la CFAO et contre la Loi Travail

Les méthodes utilisées par la direction de la CFAO vont s'étendre partout à La Réunion si jamais le projet de Loi Travail était adopté craint l'Union régionale 974. Le syndicat a donc organisé hier une manifestation devant le siège de cette entreprise, par solidarité avec ses travailleurs et pour demander le retrait du projet de loi présenté par Myriam El Khomri.



Message des syndicalistes : « Nou larg pa »

Dans le cadre d'un appel à la grève pour le 17 mars, l'Union régionale 974 manifestait hier au son du maloya devant le siège de CFAO Motors Réunion, à CMM Automobiles Saint-Denis. Le choix de ce lieu rappelle la situation sociale difficile dans cette entreprise. Fin 2013, elle avait connue la plus longue grève de l'année à La Réunion, menée par les travailleurs de Citroën. Ils protestaient contre le refus du dialogue social et les méthodes brutales de la direction. Cette année, une nouvelle offensive

a été déclenchée contre les représentants des travailleurs.

C'est pourquoi plusieurs dizaines de militants venus des différentes régions de l'île ont mené hier cette action pour protester contre le projet de loi présenté par Myriam El Khomri, et aussi pour affirmer la solidarité avec les travailleurs du groupe CFAO.

L'UR 974 estime que la répression syndicale et les licenciements qui ont lieu à CFAO montrent ce qui attend les travailleurs partout à La Réunion si jamais la Loi Travail était

adoptée. « Ses effets seront dévastateurs dans le contexte de chômage de masse que connaît La Réunion. Cette loi ne fera que renforcer la situation de souffrance au travail de milliers de travailleurs réunionnais », affirment les syndicalistes. Cette première mobilisation n'est qu'un début. L'UR 974 entend contribuer pleinement au succès de la grande journée d'action intersyndicale annoncée le 31 mars prochain.

Libre opinion

# Plaidoyer pour une départementalisation adaptée



**L**a classe politique de la Guadeloupe, de la Guyane de la Martinique et de La Réunion se prononce régulièrement et majoritairement pour la pérennisation du statut de département et de région d'outre-mer (DROM) soumis au principe de l'identité législative en vertu de l'article 73 de la Constitution, pour le maintien du statut de région ultra périphérique de l'Union européenne et pour le respect des acquis sociaux découlant de la départementalisation, des acquis auxquels les Domiens sont viscéralement attachés. Autant dire, dans ce contexte, que si débat institutionnel il doit y avoir, ce débat est déjà bien encadré.

Pour lutter contre le chômage, l'illettrisme, l'habitat insalubre, la fraude fiscale, les inégalités salariales, pour rapprocher les DROM de la Métropole par la mise en œuvre de la continuité territoriale, pour tendre d'une manière plus globale vers l'égalité réelle qui est une revendication immarcescible des Domiens depuis le vote de la loi de décolonisation de 19 mars 1946, point n'est besoin de réformes statutaires radicales. Point n'est besoin d'autonomie ou a fortiori d'indépendance.

Le système actuellement en vigueur n'est pas « à bout de souffle ». Il doit néanmoins faire l'objet d'adaptations :

1) Création à La Réunion du congrès des élus départementaux et régionaux qui existent déjà dans les autres DROM pour proposer les ajustements institutionnels

utiles à la mise en œuvre de l'égalité réelle.

2) Fusion de la région et du département en Guadeloupe et à La Réunion prévue par l'article 73 de la Constitution comme cela est déjà le cas en Guyane et en Martinique depuis le 1er janvier 2016.

3) Suppression de l'alinéa 5 de l'article 73 de la Constitution qui empêche le seul DROM de La Réunion de disposer d'un pouvoir législatif et réglementaire par habilitation, selon le cas, du Parlement ou du Gouvernement dans des matières comme l'éducation, la fiscalité, l'énergie, les transports et l'emploi.

4) Vote enfin d'une loi transférant de nouvelles compétences aux DROM, notamment dans le domaine sensible de l'emploi, et des moyens financiers correspondants.

Voici les adaptations de la départementalisation qui sont nécessaires à la mise en œuvre de l'égalité réelle dans les DROM en général et à La Réunion en particulier.

**André Oraison, Professeur des Universités,  
Juriste et Politologue**

## Billet philosophique

# Pour une union de La Réunion libre

**De plus en plus de Réunionnaises et Réunionnais expriment leurs critiques sur la politique désastreuse menée dans leur pays par la plupart des pouvoirs en place à Paris et à La Réunion. Mais quelles sont les conditions à remplir pour changer notre société par une nouvelle politique au moment où, 70 ans après l'abolition officielle du statut de colonie du pays, notre peuple est toujours victime d'un système néo-colonial ?**

**D**e nombreuses personnalités du monde syndical, politique et associatif réunionnais ont pris la parole ces derniers jours pour attirer l'attention des décideurs politiques sur la gravité des problèmes du pays et de leurs décisions au détriment de notre peuple, notamment des plus pauvres. On peut citer par exemple Wilfrid Bertile lors de sa conférence du mardi 9 mars dernier au Port, où ce professeur de géographie à l'Université de La Réunion et ancien député socialiste a notamment attiré l'attention du public sur le fait que «le système actuel est à bout de souffle».

Sur le plan social, on peut parler des responsables syndicaux, politiques et associatifs qui le même jour ont demandé devant la préfecture le retrait du projet de loi Travail du gouvernement, en exigeant «un code du travail plus protecteur des salariés». Il y a aussi eu dans divers médias des critiques de la part des défenseurs de l'environnement contre les multiples pollutions souvent mortelles répandues par les classes dominantes dans l'air que nous respirons, dans notre alimentation, nos médicaments, nos terres agricoles etc...

### Une gestion démocratique de La Réunion

À cela s'ajoutent tous les effets négatifs de la politique néo-coloniale assimilationniste sur le plan culturel et idéologique. Là aussi, des penseurs engagés comme la philosophe Brigitte Croisier ont dénoncé par exemple l'appellation du lieu de naissance du peuple réunionnais en novembre 1663 de... «grotte des premiers Français», alors que les premiers habitants pérennes du pays à Saint-Paul étaient 10 Malgaches et 2 Français. N'oublions pas non plus cette forte protestation contre le racisme, exprimée par le



«La Statue de la Liberté éclairant le monde», d'Auguste Bartholdi, dans sa ville natale, Colmar, en Alsace.

CRAN Réunion (Conseil Représentatif des Associations Noires), suite à un reportage de Réunion 1ère déclarant que l'auteur présumé d'une agression sexuelle à Sainte-Marie «est de type Kaf».

Enfin, nous allons aussi parler des mobilisations en cours pour les réformes institutionnelles en faveur d'une gestion démocratique de La Réunion par le peuple réunionnais. À ce sujet, nous citons par exemple les appels lancés par l'universitaire André Oraison en faveur «de nouvelles et larges compétences» pour l'assemblée unique réunionnaise «ainsi que de moyens financiers correspondants» et en faveur de «la proposition de loi déposée par le sénateur communiste Paul Vergès :

rendre férié le jour anniversaire de la départementalisation, le 19 mars 1946».

### Se donner la main

Toutes ces prises de positions et bien d'autres souvent convergentes «pou fé sorte nout péi dann fénoir» peuvent donner de l'espoir à la population réunionnaise en difficultés, notamment aux jeunes sans perspectives pour leur avenir. Mais il y a un problème dont nous devons prendre conscience si nous voulons que cet espoir ait des suites concrètes : c'est le manque d'union des Réunionnaises et Réunionnais dans les combats à mener pour une politique nouvelle face aux diviseurs et conservateurs. D'où l'importance du rassemblement organisé ce samedi 19 mars à Sainte-Suzanne afin de souligner l'importance des luttes menées pour la loi décolonisatrice de 1946, leurs suites et celles à venir pour libérer le peuple réunionnais de toutes les oppressions et injustices dont il est victime de la part du système néo-colonial en place. Des artistes de la troupe ayant gravé le premier disque de maloya édité par le P.C.R. seront présents à ce rassemblement et ne manqueront pas d'encourager nos compatriotes à se donner la main dans les combats de l'union pour La Réunion libre.

**Roger Orlu**

# Oté

## Gingn son pin avèk son prop transpirasyon !

*Mi souvien étan déza in for marmaye la métrès l'ékol la fé aprann nout klas in résitasyon té i apèl « Lo labourèr é so bann z'anfan ». Mi sava pa pou résite azot sa, mé na kant mèm in gran loson moin l'aprann la-dan. Kèl loson ? Sak in vyé plantèr la amontr anou : in zistoïr d'trézor dann bitasyon. Li la di son zanfan vann pa lo bitasyon pars na in trésor dodan... Biensir l'avé poin trésor, mé lo bann marmay afors travay la tèr la fini par gingn z'ot pourkoi la-dan. Té z'ot travay, z'ot trésor an final de kont.*

*Zordi nou l'apré poz anou in gran problèm dévlopman pars ni ariv pa o-bit finalman é nout zénès — an gran kantiété ! — lé san travay. Poitan ni pé dir nou la pa modi dann dévlopman ; nou lé pa diskalifyé. Bondyé la done anou in shans énéte isi, é la pa lo pli faye péi ké nana. Kisoï la tèr ! kisoï la mèr ! Kisoï la boté nout péi ! San rakont mantèr dsi so késtyon-la nou lé kant mèm vèrni. Anshèv avèk sa, nout pèp-konm tout pèp ! La pa tyé kouyon pou prann son plas. Myé k'sa, li nana l'intélizans k'i fo é oplis ni sava oplis nana bann nouvo bon téknik é lo progré i arète pa dovan nout port ; li rant osi dann nout kaz pou klèr anou.*

*Alors zordi, i anparl lo rapor Lurel konm na sinkan té i parl lo dévlopman andojène avèk gouvèrnman la droit. Moin pèrsonèl mi domann pa la sharité pou nout pèp, mi domann k'i lès anou dévlop nout péi par nou-mèm... Lé kant mèm pli valab gingn nout pin-osinonsa nou ri - avèk nout prop transpirasyon, ké domann siouplé toultan.*

**Justin**

« Kan na pou dé, na pou troi » - In kozman po la rout

Sa in kozman mi èm pars sa i vé dir « la solidarité » é anplis-ké sa la solidarité dann la nouritir. Pars, boudikont, ni kour, ni vir, nishanz soi-dizan mé na in késtyon lé touzour-la : « kosa mi manz zordi ? »... Mi pé rakont azot inzistoïr vré : kan moin lété marmay l'ékol, ma momon lété la diréktris é kant in marmay té vien blèm, téi done in vèr lo dsèl épi in boushé manzé -konmsa lo zanfan té i ropran son klas. Pou kosa mi di sa ? Pars, pou nou kréol ède son proshin dann manzé sa ssé in n'afèr i fo fèr. Lo ri i kont pa o grin ! Zariko non pli ! L'èr-la mi pans zot i konpran èd in moun, késtyonn manzé, sa lé bien. Sé konmsa k'i fo viv : yèr, zordi, domina la in tradisyon i f opa kass la kord ansanm. Ni rotrouv !